

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE réunie extraordinairement le 4 novembre 2011

Paris, le 10 novembre 2011 – Publication du résultat des votes conformément à l'article R225-106-1 du Code de commerce.

Le bureau a constaté, d'après la feuille de présence, à laquelle sont annexées les formules de vote, que les actionnaires présents ou représentés étaient au nombre de **74**, qu'ils possédaient ou représentaient **36.858.237** actions, disposant de **36.858.237** voix, soit 80,08 % des droits de votes.

Après ces diverses vérifications, le bureau a constaté que l'Assemblée Générale était régulièrement constituée, qu'elle représentait plus du cinquième des actions ayant le droit de vote composant le capital social (soit 9.204.744 actions), et qu'elle pouvait valablement délibérer.

Première résolution (*Distribution de sommes en numéraire à titre de distribution exceptionnelle de primes*)

. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution (*Ratification du transfert du siège social*)

. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution (*Pouvoirs donnés pour l'accomplissement des formalités légales*)

. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.